



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme COMMUNE de LES ANCIZES-COMPS

L'an **deux mil vingt-six, le vingt-six mai**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LES ANCIZES-COMPS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier MANUBY**.

Étaient présents : M. Didier MANUBY, M. Alexis ROSSIGNOL, Mme Hélène COURTADON, M. Fernand ANTUNES, Mme Isabelle MEGE, M. René MASSON, M. Rémy LAMYRAND, Mme Annie GARRACHON, M. Alain LEYRIT, Mme Isabelle THAUVIN, M. Emmanuel DELMAS, Mme Sabrina BARTHELEMY, Mme Audrey DELAPORTE, Mme Laetitia COSTES, Mme Léa VIALTER.

Étaient absents excusés : M. Laurent BATTUT, Mme Marie-Hélène COSTET, M. David BRUNET, M. Corentin SAUVANET.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Laurent BATTUT en faveur de M. Didier MANUBY, Mme Marie-Hélène COSTET en faveur de Mme Laetitia COSTES, M. David BRUNET en faveur de Mme Isabelle THAUVIN.

Secrétaire : Mme Sabrina BARTHELEMY.

Ordre du jour :

- 01 - ECHO AMBULANCE
- 02 - REDUCTION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
- 03 - REMPLACEMENT ACCUEIL
- 04 - PROJET SCOLAE
- 05 - MISE EN PLACE DU BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL (BIC)
- 06 - LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES - ASSURANCES
- 07 - DIA PARCELLE AD 118
- 08 - DIA PARCELLE AP 420
- 09 - DIA PARCELLE AM 480
- 10 - DIA AM 344 346 349 364
- 11 - DIA AY 489 615 617
- 12 - DIA AV 470 et 471
- 13 - MAISON SOUS LA DECHETERIE - DEMANDE ACQUISITION
- 14 - PANNEAUX COMMUNICATION MARCHÉS
- 15 - VISUELS DRONE
- 16 - INSTALLATION CLIMATISATION - MAISON DE SANTE
- 17 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
- 18 - BATIMENTS COMMUNAUX
- 19 - ADHESION "FEMMES ELUES"
- 20 - BAL ET FETE PATRONALE
- 21 - DEMANDES DE SUBVENTIONS
- 22 - QUESTIONS DIVERSES

ECHO AMBULANCE

Monsieur le Maire rappelle la situation de la société ECHO AMBULANCES qui occupe les locaux dit de l'ancienne poste. La société est en liquidation judiciaire et Monsieur le Maire s'est rendu à l'audience de la proclamation de la liquidation au tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.

REDUCTION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire informe que la lettre à destination de Madame la Députée Christine Pires Beaune, a été envoyée afin d'alerter sur la situation et notamment sur la réduction des allocations de compensation versées par l'Etat qui peuvent fragiliser la stabilité financière de la commune et des projets qu'elle souhaite mettre en place lors de ce mandat.

REMPLACEMENT ACCUEIL

Monsieur le Maire informe qu'afin de remplacer un agent actuellement en congés maternité dans les services administratifs une personne a été recrutée afin de palier à cette absence.

La personne a été embauchée pour une durée de 35h hebdomadaire du lundi au vendredi et le samedi matin à tour de rôle avec les autres agents. Elle a pris ses fonctions le 18 mai 2026.

COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE

Monsieur le Maire informe qu'afin de contrôler les listes électorales comme le prévoit le Code Electoral et sur demande de la Sous-Préfecture de Riom, il convient de nommer un conseiller municipal pour compléter la commission constituée actuellement de 3 personnes.

Le Conseil municipal décide :

- **DE NOMMER.** Rémy LAMYRAND (titulaire) et Audrey DELAPORTE (suppléante) pour la commission de contrôle des liste électorales
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération

Léa VIALTER est arrivée à 19 heures 27

PROJET SCOLAE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet SCOLAE une réunion a eu lieu en mairie avec le cabinet Morpho Architecture, le cabinet R3i et Paysage Brunnera pour une première analyse des offres reçues à la suite de la consultation des marchés pour les travaux de l'école.

Une renégociation a été faite auprès des entreprises depuis mardi dernier et elles avaient jusqu'à ce soir pour transmettre leurs propositions.

Une consultation supplémentaire a été faite pour le lot 5 SERRURERIE car une seule et unique offre a été reçue pour ce lot et l'offre se trouve à 40 000.00 € au-dessus des estimations qui avaient été faite par le cabinet.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil municipal que différentes subventions peuvent être sollicitées notamment auprès du SMADC pour les fonds LEADER et de l'Etat par le biais de la Sous-Préfecture.

MISE EN PLACE DU BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL (BIC)

Monsieur le Maire informe que comme il avait été évoqué lors de la précédente réunion un Bulletin d'Informations Communal (BIC) a été mis en place depuis quelques semaines. Celui-ci est rédigé par Alexis ROSSIGNOL, Premier Adjoint avec les informations dont il dispose au moment de sa rédaction.

Ce bulletin vise à centraliser les informations hebdomadaires de façon synthétique et compréhensible de tous. Il est diffusé chaque week-end pour la semaine suivante.

LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES - ASSURANCES

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des derniers événements lors d'une location de salle communale, il conviendrait d'ajouter un point à la convention de location des salles stipulant que les assurances des locataires doivent également couvrir les biens et les choses qui sont entreposés dans la salle durant toute la durée de la location.

Le Conseil municipal décide :

- **D'AJOUTER** le point proposé pour les assurances
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjointe à signer tous les documents liés à cette opération

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

David BRUNET est arrivé à 19 heures 40

DIA PARCELLE AD 118

Monsieur Alain LEYRIT n'a pas pris part à la délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle **AD 118** située **20 rue de Fontelun avec bâti** pour une surface **4 350 m²** pour un prix de vente fixé à **244 000.00 €**.

Le Conseil municipal décide :

- **DE NE PAS user du droit de préemption urbain.**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DIA PARCELLE AP 420

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle **AP 420** située **6 rue des cerisiers avec bâti** pour une surface **779 m²** pour un prix de vente fixé à **208 000.00 €**.

Le Conseil municipal décide :

- **DE NE PAS user du droit de préemption urbain.**
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-066 : DIA PARCELLE AM 480

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour la parcelle **AM 480** située **Rue des Forgerons sans bâti** pour une surface **494 m²** pour un prix de vente fixé à **33 448.00 €**.

Le Conseil municipal décide :

- **DE NE PAS user du droit de préemption urbain.**
- **D'AUTORISER le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente**

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DIA AM 344 346 349 - 364

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles **AM 344 346 349 364** situées **Avenue de la Gare avec** bâti pour une surface **861 m²** pour un prix de vente fixé à **70 000.00 €**.

Le Conseil municipal décide :

- **DE NE PAS user du droit de préemption urbain.**
- **D'AUTORISER le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente**

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DIA AY 489 615 617

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles **AY 489 615 et 617** situées **avec** bâti pour une surface **319 m²** pour un prix de vente fixé à **50 000.00 €**.

Le Conseil municipal décide :

- **DE NE PAS user du droit de préemption urbain.**
- **D'AUTORISER le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente**

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DIA AV 470 et 471

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles **AV 470 et 471** situées **rue du Pont du Bouchet avec** bâti pour une surface **1 055 m²** pour un prix de vente fixé à **26 000.00 €**.

Le Conseil municipal décide :

- **DE NE PAS** user du droit de préemption urbain.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents nécessaires liés à cette vente

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

PREEMPTION DEBIT DE BOISSON :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Me CRAYTON-LALITTE Notaire à Manzat a fait parvenir un courrier demandant la libération de préemption du débit de boisson appartenant à Monsieur Georges BERGER et Madame Martine CLEMENT son épouse.

Le Conseil municipal décide :

- **DE NE PAS** user du droit de préemption sur le débit de boisson de Monsieur BERGER et son épouse
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Adjoint à signer les documents nécessaires liés à cette vente

MAISON SOUS LA DECHETERIE - DEMANDE ACQUISITION

Le conseil municipal accepte le principe de vendre cette maison cadastrée AL 306.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

PANNEAUX COMMUNICATION MARCHÉS

Dans le cadre du marché du vendredi installé sur la Place de la Mairie depuis quelques mois, Mesdames MEGE Isabelle et THAUVIN Isabelle en charge de communication ont fait chiffrer des panneaux pour le fléchage du marché dans la commune.

Un devis a été fait pour 2 oriflammes et 1 panneau. Les montants pour chaque devis s'élèvent respectivement à 540.00 € et 388.80 € TTC.

Différents visuels ont été proposés par l'entreprise ID CLIC.

Le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** les visuels proposés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tous les documents liés à cette opération

Monsieur Fernand ANTUNES est arrivé à 20 heures 12

INSTALLATION CLIMATISATION - MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal présents que comme il avait été évoqué lors des précédentes réunions un système de climatisation doit être installé dans les locaux de la maison de santé.

L'entreprise AC2S a été choisi pour procéder à cette installation.

Le montant total des travaux annoncé est de 15 886.82 € HT

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire informe que Monsieur MASSON Adjoint en charge des travaux et des énergies, a pris contact avec 3 entreprises pour l'installations potentiels de panneaux solaires sur la maison de santé pour l'autoconsommation collective sur 3 bâtiments communaux notamment : le Foyer Rural, la Mairie et les Ecoles.

Il y a également des possibilités de réutilisation de cette énergie pour le site du stade en utilisant du stockage sur batterie.

BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait savoir aux membres présents que lors de la fête patronale, entre-autre, des bâtiments restent régulièrement avec le système de chauffage allumé.

Il est important que lors de l'état des lieux de sortie, l'Élu qui en a la charge vérifie que le système de chauffage soit éteint afin de limiter la consommation d'énergie inutile et par conséquent l'augmentation des factures d'énergie.

De même il est impératif, que lors des états des lieux de sortie toutes les issues soient verrouillées et vérifiées par un Élu. Le dimanche du week-end de l'ascension la porte principale du Foyer Rural est restée ouverte.

ASSOCIATIONS

- CRAC : félicitations pour l'accession en Fédérale 3

SUBVENTION COMMUNALE ASSOCIATIONS ANNÉE 2026 : « QUAD NATURE »

Monsieur ANTUNES Fernand ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention en date du 20 avril 2026 de l'association « Quad Nature ».

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 000,00 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 1 000,00 € à l'association « Quad Nature ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Cette dépense sera prélevée au compte 65748 du Budget Principal 2026Le Conseil Municipal décide :

SUBVENTION COMMUNALE ASSOCIATIONS ANNÉE 2026 : « ASSOCIATION UN MONDE D'ACCÈS »

Madame BARTHELEMY Sabrina ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention en date du 09 avril 2026 de l'association « Un Monde d'Accès ».

Cette association œuvre au quotidien pour accompagner les familles d'enfants en situation de handicap.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 400,00 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 400,00 € à l'association « Un Monde d'Accès ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Cette dépense sera prélevée au compte 65748 du Budget Principal 2026.

SUBVENTION COMMUNALE ASSOCIATIONS ANNÉE 2026 : « VOLLEY LOISIR »

Monsieur BRUNET David ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « Volley Loisir ».

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 200,00 € pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 200,00 € à l'association « Volley Loisir ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Cette dépense sera prélevée au compte 65748 du Budget Principal 2026.

ADHÉSION ASSOCIATION FEMMES ÉLUES DU PUY-DE-DÔME – ANNÉE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Femmes élues du Puy de dôme » regroupe des femmes élues, toutes tendances politiques confondues, désireuses d'approfondir leurs connaissances et améliorer leurs compétences au sein de leur Conseil municipal ou dans les instances dans lesquelles elles sont amenées à siéger. Des journées d'informations et de formations gratuites seront programmées dans l'année.

Pour les communes de 500 à 2 500 habitants le montant de la participation pour l'année 2026 est de 40,00 €.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter l'adhésion à l'association Femmes élues du Puy-de-Dôme pour un montant de 40 €.
- Que les crédits seront prévus au compte 6281 du budget 2026
- Que la cotisation annuelle individuelle de 25 € par élue sera payée par la commune des Ancizes-Comps.

DIVERS

- Félicitations élections
- Présentation Elus/Personnel communal
- Recherche local - Projet Augusta
- Prévention routière : webinaire
- Assises régionales des correspondants défense
- Demande emplacement Food truck